

ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL SOCIAL: 32.885.960 DT
SIEGE SOCIAL: RUE IBN KHALDOUN, 4018 SOUSSE
RC: B5281995
MF: 004507R/A/M/000

Convocation à la Réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire
Du 30 Juin 2016
Avis à tous les actionnaires

Le président du Conseil d'Administration convoque tous les actionnaires de la Société **ATELIERS MECANIQUE DE SAHEL «AMS »** pour assister à la réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Jeudi, 30 Juin 2016 à 13h à l'hôtel Golden Tulip Gammarth situé à la rue de République, Carthage 2078 la Marsa, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

1. Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration.
2. Lecture des rapports spécial et général des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2015.
3. Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
4. Approbation des Conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
5. Affectation des résultats.
6. Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2015.
7. Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
8. Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
9. Fixation des Jetons de présence pour l'exercice 2016.
10. Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

Un exemplaire des statuts, des états financiers clos le 31/12/2015, du rapport du conseil d'administration, des rapports des commissaires aux comptes, et un projet de résolutions à soumettre à l'assemblée sont à la disposition des actionnaires qui peuvent les consulter à partir du 14 Juin 2016 au siège social de la société sis à **RUE IBN KHALDOUN ,4018 SOUSSE.**

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Mr. Bassem LOUKIL

SOCIETE LES ATELIERS MECANIKES DU SAHEL AMS SA
SOCIETE ANONYME
AU CAPITAL DE 32.885.960 DINARS
SIEGE SOCIAL : Rue Ibn Khaldoun, 4018 Sousse
RC : B5281995 / MF : 004507R

PROJET DES RESOLUTIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
DU 30 JUIN 2016

ORDRE DU JOUR :

- Lecture et approbation du rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration relatif à l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2015.
- Approbation des Conventions conclues par la société et régies par les articles 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales.
- Affectation du résultat de l'exercice 2015.
- Approbation des états financiers consolidés de l'exercice 2015.
- Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux Comptes.
- Fixation des jetons de présence pour l'exercice 2016.
- Pouvoirs pour accomplissements des formalités juridiques requises par la loi.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver le rapport d'activité préparé par le Conseil d'Administration se rapportant à l'exercice 2015.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture des rapports général et spécial des Commissaires aux Comptes, approuve les états financiers relatifs à l'exercice 2015 qui s'est soldé par un total bilan de 58.464.106 DT avec un résultat déficitaire de 9.344.892 DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les opérations effectuées en 2015 et rentrant dans le cadre des articles 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, constatant que l'exercice 2015 s'est soldé par une perte de 9.344.892 DT décide de l'affecter au poste Résultats reportés.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'approuver les états financiers consolidés relatifs à l'exercice 2015 en soulignant que le dit exercice s'est soldé par un total bilan de ; DT avec un résultat DT.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

Après l'approbation des états financiers relatifs à l'exercice 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de donner quitus entier et définitif aux membres du Conseil d' Administration de l'exécution de leurs mandats pour ledit exercice.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de la société CABINET CMC SARL, représentée par son Gérant Monsieur Chérif BEN ZINA, en tant que commissaire aux Comptes, et ce pour une période de trois années, expirant à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui va statuer sur l'exercice 2018.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le jeton de présence des administrateurs au titre de l'exercice 2016 à un montant net de dinars (..... DT) pour chaque administrateur.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à.....

NEUVIEME RESOLUTION

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou toute autre personne déléguée par lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt d'enregistrement et de publication.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à